

ESAT Faverges-Seythenex et Thônes

CRÉATION

L'ESAT de Faverges-Seythenex et Thônes a été créé en septembre 2006 avec l'autorisation 2006-324 du 28 juin 2006 pour le site de Faverges-Seythenex et en décembre 2007 par autorisation N°263 du 28 juin 2007 pour le site de Thônes.

Les deux ESAT ont fusionné (arrêté à paraître) dans le cadre d'un nouveau CPOM depuis le 01/01/2023. Ils sont gérés par la Fondation OVE reconnue d'utilité publique, qui accueille près de 5 000 enfants et adultes dans plus de 100 établissements et services en France.

PUBLIC ACCOMPAGNÉ

L'ESAT de Faverges-Seythenex et Thônes accueille des femmes et des hommes âgés de 18 à 62 ans présentant des troubles du développement intellectuel avec ou sans troubles associés.



L'ADMISSION

L'admission se fait sur notification de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).



CAPACITÉ

60



FINANCEMENT

- Sécurité sociale (CPAM)



équipe pluridisciplinaire

Moniteurs d'atelier – Psychologue – Secrétaires
– Agents de service d'intérieur – Monitrice principale d'atelier

ESAT Faverges-Seythenex et Thônes

Situation géographique et accès

Site de Faverges-Seythenex

En venant d'Annecy ou d'Albertville : Prendre « Route de Viuz » jusqu'à la Société ST Dupont. L'ESAT se trouve en face.

ACCÈS

Bus LIHSA ligne 51 arrêt « Pont d'Englennaz »

Site de Thônes

L'ESAT se situe à Thônes près du centre de tri postal, à la sortie du village en direction de Faverges/Serraval

ACCÈS

Bus LIHSA arrêt « Thônes gare routière »
Accès par la route : à partir du centre-ville de Thônes, suivre la direction « Serraval » puis prendre direction « centre de tri postal » avant la sortie du village.

Contact

- Directeur : **Jean-Marc GROFF**
jeanmarc.groff@fondation-ove.fr
Tél. 06 72 82 69 73
- Chef d'atelier : **Jean-François GARNIER**
- Responsables médico-sociales : **Martine PECHEUR, Edith PECHEUR**



ESAT Faverges-Seythenex et Thônes

Site de Faverges-Seythenex
489, route de Viuz
74210 Faverges

Site de Thônes
7, rue du Mont-Charvin 74230 Thônes

Tél. 04 50 44 50 15

www.fondation-ove.fr





LES MISSIONS

L'ESAT insère, par le travail, des personnes en situation de handicap dont la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a constaté que les capacités de travail ne leur permettaient, momentanément ou durablement – à temps plein ou à temps partiel –, ni de travailler dans une entreprise ordinaire ou dans une entreprise, ni d'exercer une activité professionnelle indépendante. Il a pour objectif complémentaire d'accompagner vers le milieu ordinaire de travail les usagers en exprimant la demande et en ayant la capacité.

L'ORGANISATION

Les personnes accompagnées travaillent dans les ateliers de production au maximum 35 heures par semaine en fonction de leurs capacités physiques et psychiques.

L'ESAT propose différents ateliers de production :

- Sous-traitance industrielle,
- Mailing /routage,
- Blanchisserie,
- Mise à disposition individuelle ou collective en entreprise.



L'ACCOMPAGNEMENT

L'offre de service proposée par l'ESAT se décline selon différentes modalités d'accompagnement :

- Une formation professionnelle au quotidien par l'acquisition de compétences techniques et professionnelles,
- Un soutien médico-social favorisant la progression personnelle et le mieux-être par le biais d'activités extra-professionnelles (atelier créatif, ouverture sur l'extérieur, temps conviviaux...),
- Un accompagnement thérapeutique individuel ou collectif.

LE CONTRAT DE SOUTIEN ET D'AIDE PAR LE TRAVAIL

Ce document définit les objectifs d'accompagnement et décline les prestations offertes par l'établissement.

Il formalise les engagements réciproques :

- > des personnes accompagnées,
- > du dispositif.

Le contrat de soutien et d'aide par le travail a valeur contractuelle ; la personne accompagnée et l'équipe pluridisciplinaire s'engage à le respecter.

Il est établi par le directeur (ou son représentant ayant délégation) et la personne accueillie dans le mois suivant l'admission.



LES DOCUMENTS D'ACCUEIL

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement et le livret d'accueil sont remis aux personnes accompagnées.

LE DROIT DE PARTICIPATION ET D'EXPRESSION

La participation à la vie de l'établissement se décline en :

- Conseil de la vie sociale,
- Conseil des travailleurs,
- Enquête de satisfaction,
- Entretiens divers.

LE PROJET INDIVIDUALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

Le PIA est élaboré dans un délai de 6 mois et fait l'objet d'une réactualisation annuelle. Il précise les objectifs prioritaires qui tiennent compte des souhaits et besoins de la personne accueillie, des moyens de l'établissement et des possibilités de partenariat.

LES PARTENARIATS

Pour remplir complètement ses missions, l'ESAT a construit des partenariats et collaborations avec :

- Des entreprises,
- Le SAVS Archim'Aide, AAPEI EPANOU,
- Les appartements de soutien de Faverges,
- Le CMP d'Annecy-le-Vieux,
- Des associations locales,
- Les assistantes de service social de secteur.

L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES PRESTATIONS

L'ESAT s'est engagé dans une démarche qualité structurée sur la base du référentiel inter associatif qui associe les personnes accompagnées et les professionnels.